



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 52206

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la décision de l'agence de l'Eau Seine-Normandie d'assurer le cofinancement des formations emplois-jeunes, sous réserve que le poste occupé concerne le domaine de l'eau. Ces formations sont assurées par les établissements spécialisés ayant signé une charte avec l'agence de l'eau Seine-Normandie. Sachant qu'il existe, en Ile-de-France, environ 2 000 emplois-jeunes susceptibles de bénéficier de cette aide à la formation, que celle-ci permet une intégration plus facile dans le monde du travail, qu'il existe un certain nombre d'offres d'emplois non satisfaites dans le domaine du cadre de vie et que ce secteur d'activité est en plein développement, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les critères de sélection des établissements retenus pour assurer la formation de ces emplois-jeunes.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives au dispositif de formation accessible aux jeunes sous contrat « emploi-jeune » occupant un poste dans le domaine de l'eau en Ile-de-France, et portant particulièrement sur les critères de sélection des établissements retenus pour assurer ces formations. Le 26 octobre 1999, par délibération n° 99-17, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie a décidé d'apporter des aides financières destinées, l'une à la professionnalisation et à la formation des jeunes dans une limite de 8 000 francs, l'autre à la formation des tuteurs dans une limite de 3 000 francs. Le conseil d'administration a également décidé que ces aides seraient accordées aux employeurs ayant inscrit leurs jeunes auprès d'un organisme de formation ayant adhéré au cahier des charges défini dans le cadre de l'« offre de formation » mise au point entre l'agence de l'eau Seine-Normandie, l'Etat et les conseils régionaux, compétents en matière de formation continue. Actuellement, les régions Haute-Normandie, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Ile-de-France et Picardie ont ainsi signé ou sont en voie de signer un accord-cadre prévoyant l'élaboration et le co-financement d'une telle offre de formation sur les métiers de l'eau et de l'environnement. En particulier, la signature intervenue dans ce cadre le 11 juillet dernier entre l'agence, le conseil régional d'Ile-de-France et l'Etat porte sur un ambitieux projet de formation de mille jeunes. Pour la région Ile-de-France, l'identification des organismes de formation susceptibles de proposer un parcours de formation répondant aux exigences des nouveaux métiers de l'eau a été faite conjointement par l'Etat (direction générale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), le conseil régional d'Ile-de-France et l'agence de l'eau s'appuyant sur les grands réseaux d'organismes de formation que sont les groupements d'établissements publics d'enseignants, les centres de formation professionnelle pour adultes, les centres permanents d'initiative pour l'environnement, le Centre national des arts et métiers, l'Association nationale pour la formation professionnelle pour adultes, les chambres de commerce et d'industrie, complétés par les réseaux associatifs oeuvrant déjà dans le domaine de l'insertion comme « les Orphelins apprentis d'Auteuil », l'Institut de l'écologie en milieu urbain ou l'Institut municipal d'éducation permanente de Pantin. De plus, quelques organismes privés connus pour leur sérieux comme « Votre avenir professionnel » ou l'« Académie de la culture contemporaine » ont également été amenés à proposer des formations. Il est

important de souligner que tout organisme public ou privé est susceptible de proposer une offre de parcours de formation dans ce cadre sous réserve qu'elle réponde aux exigences du cahier des charges élaboré par la plate-forme régionale de professionnalisation d'Ile-de-France. Dans ce souci d'évolution et d'adaptation, le comité de suivi des « métiers de l'eau et de l'environnement » associant l'Etat, la région Ile-de-France et l'agence de l'eau, émanation de la plate-forme de professionnalisation, s'est donné comme mission d'actualiser en permanence le « catalogue des formations » en incluant les offres complémentaires émanant de nouveaux organismes de formation, ou en supprimant celles qui ne seraient plus d'actualité. Plusieurs réunions d'information destinées aux employeurs et aux jeunes ont déjà été organisées, notamment à Caen, Châlons-en-Champagne et Rouen. Pour la région Ile-de-France, une grande journée de ce type a eu lieu le 10 novembre à Paris (Porte de Versailles) dans le cadre du Salon de l'environnement, à laquelle ont assisté plus de cinq cents jeunes. Une documentation très détaillée leur a été diffusée. Ainsi, après plusieurs mois de travail, une offre de formation concernant l'eau et l'environnement adaptée aux « nouveaux métiers » émergents et donc totalement originale sera opérationnelle (et cofinancée) dès janvier 2001 sur la région Ile-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52206

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5837

Réponse publiée le : 8 janvier 2001, page 174